



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE

N° VI-DEC-2024 - 002

OBJET : Signature d'un contrat de cession pour le spectacle « C'était pour rire » 27 février 2024 à l'EPPVS, Jean Carmet et la Salle Saint-Antoine

Le Maire de la Ville d'Étampes,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de cession avec RIROLARMES asbl,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Étampes d'organiser le spectacle « C'était pour rire » le 27 février 2024 à l'EPPVS, à la salle Jean Carmet et à la Salle Saint-Antoine,

DÉCIDE

ARTICLE n°1 : De signer un contrat de cession avec RIROLARMES asbl, représentée par Madame Marie-Paule MEEEX, agissant en sa qualité de Présidente, domiciliée 102 Rue des Fontaines – B-4041 VOTTEM.

ARTICLE n°2 : L'Organisateur s'engage à verser au Producteur, en contrepartie de la présente cession, sur présentation de facture, la somme forfaitaire de 2200 euros TTC, correspondant aux frais, (prestations, déplacements et logistique) engendrés par le spectacle.

ARTICLE n°3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE n°4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- RIROLARMES asbl - Madame Marie-Paule MEEEX, Présidente.

Fait à Étampes le **16 JAN. 2024**

